

LE SÉNAT

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

OTTAWA, vendredi 13 mai 1955.

TÉMOIGNAGES

Le Comité permanent des finances, chargé d'examiner les prévisions budgétaires déposées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1956, se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin, sous la présidence du sénateur Crerar.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte. Au cours de notre séance de mercredi, M. Deutsch, secrétaire du Conseil du Trésor, nous a minutieusement décrit la préparation des prévisions qui apparaissent dans le Livre bleu, depuis le moment où, en septembre, chaque ministère reçoit du ministre des Finances une lettre lui demandant de présenter ses prévisions budgétaires pour l'année suivante, jusqu'au moment où, toutes les étapes ayant été franchies, elles sont présentées à la Chambre des communes.

Je rappelle cela dans l'intérêt des membres qui auraient pu être absents lors de notre dernière séance. M. Deutsch nous a aussi entretenu de certaines initiatives prises l'an dernier dans le but de mieux surveiller les accroissements de personnel dans les différents ministères. Les membres de notre comité ont trouvé frappante l'augmentation de 9,000 employés de la Commission du service civil entre le 31 mars 1954 et le 28 février 1955. Depuis un certain nombre d'années, le service public voit s'accroître régulièrement le nombre de ses employés. Les tableaux que vous avez devant vous en donnent la statistique.

Auparavant, lorsqu'un ministère désirait un accroissement de personnel, la Commission du service civil était saisie de sa demande; elle étudiait la question avec le ministère et jugeait si la demande était justifiée. Après avoir décidé du degré de compétence à exiger pour un poste quelconque, on annonçait le poste vacant. Les demandes d'emplois étaient examinées par la Commission du service civil, et celles qu'elle désignait étaient acceptées.

Le sénateur QUINN: La Commission du service civil serait-elle ou non en mesure de décider si un ministère a besoin de nouveaux employés? Comment serait-elle en mesure d'en juger?

Le sénateur REID: Pour ce qui est aussi du Conseil du Trésor...

Le PRÉSIDENT: Un instant. Voyons d'abord la question du sénateur Quinn.

M. DEUTSCH: Sénateur, quand un ministère a besoin de nouveaux employés, sa demande parvient à la Commission du service civil qui envoie des membres de son personnel discuter avec le ministère de la nécessité de cet accroissement de personnel. Je dois choisir des termes précis, car il y a ici des représentants de la Commission du service civil. Il s'agit de vérifier si, pour l'exécution d'un travail donné, l'on a vraiment besoin d'un nouvel employé.

Le sénateur QUINN: Mais ce sont les représentants du ministère qui en jugent?

M. DEUTSCH: Ce sont eux qui présentent une demande.

Le sénateur QUINN: La Commission du service civil ne peut-elle pas savoir si l'accroissement de personnel est vraiment nécessaire dans un ministère?